

Cahier préparatoire du candidat

08 – SECRÉTARIAT

Mis à jour le 25 février 2025

*Le masculin est employé afin d'alléger le texte





Directives aux candidats

Directives la veille des compétitions

1. Les candidats doivent obligatoirement assister à la séance d'information tenue après la cérémonie d'ouverture.
2. Les candidats doivent emporter les documents de référence et le matériel requis à la compétition.
3. Le choix du poste de travail se fera par un tirage au sort après la séance d'information.

Directives pour les deux jours de compétition

1. L'épreuve est divisée en 4 parties ; d'une durée totale de 12 heures.
2. Les candidats doivent se présenter sur les lieux de la compétition quinze minutes avant le début de la journée.
3. L'attribution des places sera faite par la chef d'atelier désignée par l'experte.
4. Les cellulaires et les autres appareils électroniques personnels sont interdits dans la salle de compétition.
5. L'usage des notes de cours est strictement interdit.
6. Les manuels de référence contenant des annotations ou des documents collés à l'intérieur sont interdits.
7. Le vouvoiement est de mise dans toutes vos communications.
8. Toute forme de communication avec qui que ce soit est interdite (regards, gestes, signes, paroles, cellulaire, etc.) sur les lieux de la compétition sous peine de sanction.
9. Pour obtenir des directives, les enseignants ou les candidats doivent s'adresser à l'experte de la compétition ou à une autre personne mandatée par celle-ci.
10. Les candidats doivent présenter une image professionnelle (tenue de ville acceptée).
11. Les épreuves terminées doivent être remises dans les chemises ou enveloppes prévues.
12. Le dîner sera fourni aux candidats qui mangeront ensemble à un endroit prévu à cette fin.
13. Pour tout déplacement lors des épreuves, chaque candidat devra être accompagné par une personne assignée.

Bonne compétition à tous !